



REGLEMENT SAISON 2026/2027

Approuvé le 3 Octobre 2026 à Aix-en-Provence

REGLEMENT SPORTIF

(pages 2 à 8)

- 1. Organisation générale**
 - a) Horaires des compétitions.
 - b) Plateaux d'évolution
 - c) Engagements.
 - o des tireurs.
 - o des arbitres.
 - d) Indemnisation des arbitres
 - e) Récompenses
 - f) Envoi des résultats
- 2. Licences, affiliations, catégories d'âges**
- 3. Règles médicales.**
- 4. Critères de sélection aux championnats de France.**
- 5. Qualifications au challenge de France**
- 6. Qualifications à la fête des jeunes**
- 7. Qualifications à la fête des jeunes et aux championnats de France par équipes**
M17/M20/SENIORS
- 8. Equipes interclubs**
- 9. Vétérans**
- 10. Règlement pour épreuves des jeunes (catégorie M7 à M13)**
- 11. Formule des épreuves de la Ligue d'Escrime Région Sud**
- 12. Formules des épreuves de la zone Sud-Est**
- 13. Escrime Artistique**
- 14. Normes des tenues**

RÈGLEMENT FINANCIER

(pages 10 à 11)

- 1. Aide aux clubs organisateurs**
- 2. Aide aux tireurs de la Ligue d'Escrime**
- 3. Stages sportifs, regroupements et formations**

Annexes :

1. Entraînements et Regroupements Régionaux – annexe 1 page 12-13
2. Prix des licences et affiliations 2026/2027 – annexe 2 pages 14-15
3. Compte-rendu d'épreuve – annexe 3 page 16
4. Compte-rendu financier d'arbitrage – annexe 4 page 17
5. Aide aux tireurs – annexe 5 page 18

Le règlement des épreuves est le document officiel de la Ligue d'Escrime Région Sud permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2026/2027. Ce texte reste en vigueur jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement.

Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

REGLEMENT SPORTIF

1. ORGANISATION GENERALE

a) Horaires des compétitions.

Samedi : 14 h 00 Dernier appel
Dimanche : 10 h 00 Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9 h 00.

b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

DANS TOUS LES CAS, LA RÈGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUÉE AINSI QUE LE R.I. POUR LES ÉPREUVES ET LES RÈGLEMENTS DE LA FFE.

c) Engagements

Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu pour cette compétition.

Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Voir règlement FFE

Droit d'engagement :

- Individuel : **12 €** de M9 à Vétérans
- Équipes de 4 tireurs : **48 €**
- Équipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : **24€**
- Équipes de 4 tireurs M13 Mixtes : **48 €**

Arbitres :

Cf. **Règlementation de l'arbitrage de la ligue** (consultable .

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans la Ligue d'Escrime Région Sud

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition si possible (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

Dans les catégories Senior et Vétérans, il y a la possibilité d'auto-arbitrage dans les poules si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant.

d) Indemnisation arbitres

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif FFE et du règlement d'arbitrage de la ligue ([consultable \[C\]](#)) :

- arbitre international : 100 € la journée
- arbitre national : 70 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- arbitre régional : 45 € la journée – En formation régionale : 30 € la journée
- arbitre départemental : 30 € la journée
- arbitre en formation départementale : 25 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 10 € par arbitre ayant officié en finale.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une ½ journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

NB : un arbitre ne pourra cumuler qu'un seul ¼, qu'une seule ½, qu'une seule finale par arme, catégorie et genre dans une même compétition.

Le montant total des bonus sera pris en charge par la Ligue Région Sud. La somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par la Ligue Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, **dans un délai de 15 jours après l'épreuve**. Au-delà, pas de remboursement.

Les bonus des ¼ de finales seront appliqués que si le nombre de tireurs/équipes par catégorie est égal ou supérieur à 16. Si ce nombre est inférieur à 16, pas de bonus pour les ¼.

e) Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel, ainsi que les 4 tireurs de chaque équipe sur le podium.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, de la Ligue d'Escrime Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30 € par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

f) Envoi des résultats

A l'issue de chaque compétition, au plus tard le lendemain matin.

L'organisateur devra mettre en ligne les résultats de la compétition sur l'extranet FFE **au format fff ou xml et PDF et les transmettre à la Ligue (PDF)**

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'en fin de saison.

2. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATÉGORIES D'ÂGES

Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE.

Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 2 (pages 14-15).

3. RÈGLES MÉDICALES

Cf. [règlement fédéral](#)

Nous recommandons aux organisateurs la présence d'un médecin ou tout autre membre habilité à recourir au 1er secours et à contacter les services d'urgences afin de maximiser la sécurité sur les lieux de compétitions sur le territoire Région Sud.

4. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET EQUIPE ET FDJ

Classement Régional M15 :

COMPÉTITIONS	COEFFICIENTS
RÉGIONAL	1
ZONE	1,50
EPREUVE NATIONALE	2

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site de la Ligue.

Classement Régional M17/M20/SENIORS ET VÉTÉRANS (Cf règlement des épreuves FFE) :

COMPÉTITIONS	COEFFICIENTS
RÉGIONAL / ZONE	0,26
EPREUVE NATIONALE	1
CHAMPIONNAT DE FRANCE	1,5

Nous nous appuierons sur le classement national

1/ Voir les règlements sportifs fédéraux 2026/2027 :

- [Epée](#)
- [Fleuret](#)
- [Sabre](#)

Sélection aux Zones et Circuits Nationaux

- Zones : Ouvertes selon les catégories
- Challenge de France M13 individuel et équipe : Voir [règlement fédéral](#)
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors
- M15 Demi-finale suivant QUOTAS distribués par la FFE

Classement Régional par équipes :

Points obtenus : voir règlement sportif fédéral.

A l'Épée, catégorie Seniors, la première compétition régionale aura un coefficient de 1, la deuxième compétition régionale, un coefficient d'1,5. Le classement se fera sur les deux épreuves.

Les épreuves individuelles des championnats de France quelle que soit la division, décernant un titre de Champion de France, ne sont ouvertes qu'aux personnes ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionnées en équipe de France.

2/ Seniors Epée

En fonction du quota régional attribué par la FFE, le classement régional se fera sur les 2 épreuves régionales par équipes : la première épreuve a un coefficient 0,5, la deuxième épreuve a un coefficient de 1.

5. CHALLENGE DE FRANCE EPÉE /FLEURET

Voir [règlement fédéral](#) pour les quotas.

Les X premiers selon le quota national du classement régional seront qualifiés au challenge national.

Au fleuret et à l'épée les deux premières compétitions régionales ont un coefficient de 1, la troisième un coefficient de 1,5.

Le classement de la ligue se fera sur les trois épreuves.

Au sabre, les compétitions régionales ont un coefficient de 1, la zone a un coefficient de 2.

Le classement de la ligue se fera sur les trois épreuves.

6. QUALIFICATIONS A LA FÊTE DES JEUNES (individuels)

ENGAGEMENTS

[Voir règlement fédéral 26-27](#)

1. Pour les 8es et les 1/4 de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au mercredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, à 23 h 59.
2. Pour les épreuves de 1/2 finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les ligues sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au mercredi de la semaine précédant le début de l'épreuve, à 23 h 59.
3. Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE

SÉLECTION FÊTE DES JEUNES DES M15

1. Par le classement National : les 40 premiers du classement national actualisé
2. Par les Quotas de la Ligue d'Escrime Région Sud : distribués en fonction du classement régional.

7. QUALIFICATIONS À LA FÊTE DES JEUNES (équipes)

- une épreuve régionale (Région Sud)
- deux épreuves de zone (AURA + Région Sud) au fleuret et à l'épée, 1 zone au sabre
- une épreuve nationale au fleuret et à l'épée et 2 épreuves nationales au sabre

Pour constituer les équipes :

Les sélectionnés en individuel. Si les tireurs ou les tireuses sélectionnés en individuel sont plus que 4, les 4 premiers du Classement National constitueront l'équipe 1.

Les équipes seront complétées ou composés par des tireurs ou tireuses non sélectionnés en individuel. Ils seront pris dans l'ordre de **classement RÉGIONAL** actualisé des non sélectionnés.

La Ligue d'Escrime peut présenter deux équipes par arme.

- **Si 6 tireurs (es) ou plus qualifiés en individuel, la ligue présentera 2 équipes.**
- **Si 5 tireurs (es) ou moins, le comité de sélection composé du référent de l'arme, du cadre technique et de la présidente de la ligue décidera de la sélection de la 2ème équipe. Voir lien <https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/competiteurs/reglements/>**
- **Un tireur (se) tirant l'épreuve individuelle devra obligatoirement participer à l'épreuve par équipes.**
- **La participation au regroupement de la préparation à la FDJ est obligatoire pour être sélectionné (e) à la FDJ.**
-

8. VÉTÉRANS

1. VÉTÉRANS ÉPÉE HOMME V1, V2, V3 INDIVIDUEL

La sélection aux championnats de France V1, V2 et V3 se fera à 2 niveaux :

- Les 32 premiers du classement national, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale.
- + quota régional (Dans l'ordre de ce classement national)

2. VÉTÉRANS EPÉE HOMME V4 INDIVIDUEL

Open

3. VÉTÉRANS EPÉE HOMME ÉQUIPES

Voir [règlement fédéral](#)

Dans l'ordre du classement régional (hors équipes qualifiées par le classement national N1 N2 N3)
Si pas de compétition régionale, dans l'ordre du classement national.

4. VÉTÉRANS EPÉE DAMES INDIVIDUEL ET ÉQUIPES

Individuel : Open (sous réserve d'avoir participé à au moins deux épreuves nationales).

Par équipes : Voir [règlement fédéral](#)

La 1ère du classement régional, hors équipe (s) qualifiée (s) par le classement national N1 N2 N3

5. VÉTÉRANS FLEURET ET SABRES INDIVIDUEL ET ÉQUIPES

Open

Voir le [règlement fédéral](#) pour la spécificité de la compétition par équipes.

9. EQUIPE INTERCLUBS (EIC)

Voir [règlement fédéral](#)

10. RÈGLEMENT POUR ÉPREUVES DES JEUNES (CATÉGORIES M7 A M13)

Voir [règlement fédéral](#)

11. FORMULES DES ÉPREUVES DE LA LIGUE D'ESCRIME

FORMULE DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES :

Deux formules sont préconisées :

- a) 2 tours de poules de 5 à 7 tireurs avec décalage par club, on prendra en compte les 2 tours de poule, puis 2 tableaux l'un avec la première moitié des inscrits (T16, T32, T64 complet) et l'autre avec les tireurs restants.
- b) 1 tour de poules de 6 à 7 tireurs avec décalage par club puis 1 tableau à l'issue du premier tour un tableau des vainqueurs et un tableau des perdants.
Toutefois la formule classique (Poule, TED) peut être utilisée en fonction du nombre de tireurs et de pistes disponibles.

FORMULE DES ÉPREUVES (à partir de la catégorie M15)

- **En individuel :** un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés décalage par club + TED

Possibilité de faire 2 tours de poule sur le régional H2032 au sabre et en fonction des effectifs au fleuret et à l'épée.

- **En équipe :** seniors N3 : tableau direct avec possibilité de tirer les matchs de classement.

Classement des tireurs en début de tournoi :

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules - Filière HORIZON - moins de 15 ans :

- Tournoi régional HORIZON classement régional 2026/2027 : Si deux épreuves régionales, seule la deuxième est qualificative pour la zone.
- 1er Tournoi de zone : Classement national s'il a été actualisé après l'épreuve régionale, ou suivant le classement des épreuves régionales (AuRA et Région Sud) (2 numéros 1, 2 numéros 2.....).
- 2ème Tournoi de zone : suivant le classement du premier tournoi de zone (Fleuret et épée)

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules - Autres catégories :

Suivant le classement national actualisé, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

COUPE REGIONALE REGION SUD 2026/2027

Organisation d'une coupe régionale ouverte au sabre pour les catégories M9, M11, et M13 pour dynamiser les jeunes catégories avec 3 compétitions régionales et une zone pour les M13.

Coefficient :

- 3 épreuves régionales coef 1
- Une épreuve de zone M13 coef 1,5

Inscription : 12 €

Formules :

- M13

5 et 10 touches, lame 2, 14M

Tenue électrique

1 TDP et TED

Si moins de 14 tireurs

Formule alternative (2 tours de poule et TED ou 1 tour de poule et tableau N2 jusqu'à la 9^{ème} place

Récompense pour les 4 premiers

- M11

5 et 10 touches, lame 2, 14M

Tenue électrique

1 tour de poule mixte puis TED non mixte si possible avec tableau des perdants N2 jusqu'à la 9^{ème} place

Récompense pour les 4 premiers

- M9

4 et 8 touches, lame 0 sur 10m

2 TDP mixtes classiques et un TDP de force (les 4 premiers dans la poule 1, de 5 à 8 poule 2, etc... (de 8 à 11 participants 1 tour de poule unique puis ½ finale et finale)

Puis ½ finale et finale de la poule numéro 1 en électrique

Récompense des 4 premiers de la poule 1 et des 3 premiers des autres poules

Récompense de petites médailles pour tous

Arbitrage 1 pour 4 ; 2 pour 9 sur l'ensemble des 3 catégories

Mettre le classement régional à jour à la suite de chaque compétition.

Le vainqueur de la coupe se verra remettre une coupe à l'issue de la compétition de Pignans.

Le classement servira également pour les sélections pour les stages et regroupements M13.

FORMULE DES ÉPREUVES LOISIRS (téléchargeable)

FORMULE DES ÉPREUVES PARA (téléchargeable )

FORMULE DES ÉPREUVES SABRE LASER (téléchargeable ) :

12. FORMULES DES ÉPREUVES DE LA ZONE SUD-EST

Voir règlement sportif [ZONE](#).

13. ESCRIME ARTISTIQUE

Les épreuves d'escrime artistique organisées dans le cadre de la Ligue Région Sud sont régies par le [règlement sportif fédéral en vigueur de la Fédération Française d'Escrime \(FFE\)](#) relatif à l'escrime artistique.

En cas d'évolution du règlement fédéral en cours de saison, les dispositions fédérales en vigueur s'appliquent aux épreuves régionales concernées.

14. NORMES DES TENUES

Cf. [règles techniques et de sécurité fédérales](#)

RÈGLEMENT FINANCIER

1. AIDES AUX CLUBS ORGANISATEURS

Rappel des droits d'engagement :

- Individuel : **12 €** de M9 à Vétérans
- Équipes de 4 tireurs : **48€**
- Équipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : **24€**
- Équipes de 4 tireurs M13 Mixtes : **48€**

Rappel du cahier des charges des clubs organisateurs :

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs de compétitions régionales et de zone sur notre territoire, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les **15 jours** après l'épreuve (voir annexe 3, page 16)

Les Epreuves Locales, Départementales, Nationales, et Internationales ne sont pas éligibles.

Seules les épreuves régionales et de zone de notre Ligue sont concernées.

Pour toutes compétitions sportives ou artistiques (individuel, équipe, mixte) :

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Récompense :

Remboursement forfaitaire de **30€** par catégorie et par genre de **M11 à M20**

Aide à l'arbitrage :

Cf **1.d)** Indemnités d'arbitrage (p.3)

Aide aux compétitions para:

- régionales : 1.000 €
- nationales : 1.500 €
- internationales : 2.000 €

Aide FFE aux organisateurs d'épreuves HORIZON M15 :

	Zone	Nationale
1 arme	135 €	200 €
2 armes	240 €	350 €
3 armes	345 €	500 €
4 armes	415 €	600 €
5 armes	515 €	750 €
6 armes	620 €	900 €

Aide à formuler auprès du service comptable de la ligue qui sera au plus tard au 31 août 2027.

2. AIDES AUX TIREURS ET ARBITRES DE LA LIGUE D'ESCRIME REGION SUD

Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 15 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 5 (page 16), accompagnées de la feuille de route et du classement final de la compétition.

Remboursement M15 :

Stage National HORIZON :

Une aide sera apportée, sous réserve d'une participation effective au stage, aux escrimeurs sélectionnés ainsi qu'aux jeunes arbitres sélectionnés : **Forfait 100 €** versé à l'issue du stage.

Fête des Jeunes :

Pour la Fête des Jeunes, la Ligue d'Escrime engage toutes ses équipes sur l'extranet de la FFE et prendra en charge leur inscription sur l'extranet en procédant au règlement des droits d'engagements.

Tireurs FdJ :

- Individuel : Gestion clubs. Forfait déplacement et hébergement de 150 € pour les tireurs sur podium N1

- Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier* des équipes classées sur podium N1.

**si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra 100€ supplémentaire.*

Capitaines d'équipes FdJ :

Prise en charge de la journée 150€ payée par CEA, plus repas du dimanche midi (forfait 10 euros.) sur présentation d'une note frais (en ligne [ici](#)). Déplacements et hébergements non pris en charge.

*les capitaines seront désignés par le comité de sélection de chaque arme

Arbitres de la Ligue d'Escrime FdJ :

Pour les **arbitres convoqués par la FFE** ☞ note de frais FFE à envoyer à notedefraisarbitrage@ffescrime.fr

Pour les **arbitres convoqués par la Ligue**, prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 45 €. Voir note de frais de la ligue (en ligne [ici](#))

Le CTR/ATR a la charge de l'encadrement des arbitres mineurs et doit déterminer si le déplacement/hébergement peut se faire par le biais du club de l'arbitre ou par un autre moyen.

Aide FFE aux organisateurs d'épreuves HORIZON M15 :

	Zone	Nationale
1 arme	135 €	200 €
2 armes	240 €	350 €
3 armes	345 €	500 €
4 armes	415 €	600 €
5 armes	515 €	750 €
6 armes	620 €	900 €

Aide à formuler auprès du service comptable de la ligue

Aide FFE aux sportifs (Aide à formuler à la comptable FFE : christine.nesnard-renard@ffescrime.fr) :

Au cours de la saison 2026/2027, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(e)s de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(e)s de cette épreuve pour les M17.

Remboursement M17 et M20 :

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium) : Forfait déplacement et hébergement de **150€**

M20 Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National : forfait de **200 €** aux tireurs M20 et M17 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime.

M17 Tournois Européens en dehors du Territoire National : forfait de **200 €** aux tireurs M17 et M15 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Escrime. Contraintes de remboursement : participation au tableau de 64.

Remboursement U23 :

Forfait de **250 €** aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Forfait de **150 €** pour les classés de 1 à 4 aux épreuves sélectives aux championnats d'Europe.

Remboursement Seniors :

Forfait de **100 €** aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

Forfait de **100 €** aux tireurs para figurant sur la feuille de route de la FFE

Dans ces 2 cas, contraintes : jusqu'à 3 participations aux tournois de coupe du monde seniors, hors territoire national.

Aide aux tireurs para réalisant un podium aux Championnats de France Para.

1^{er} 300 € / 2^{ème} 200 € / 3^{ème} 100 €

Aide aux équipes réalisant un podium aux Championnats de France N1 Seniors Hommes et Dames :

1^{er} 1.000 € / 2^{ème} 800 € / 3^{ème} 600 €

Féminisation :

Mise en place de la « GIRLY FENCING WEEK » : invitation d'une Femme/Fille à découvrir l'escrime (amie, mère, sœur, grand-mère, tante, collègue de travail...)

50% de la licence offerte au parrain/marraine pour une invitée qui prend sa première licence FFE ou renouvelle une licence antérieure à 5 ans

Ou 100% de la licence offerte au parrain/marraine pour un parrainage multiple.

Remboursement de 5€ par licence féminine 2026/2027 prise dans un club du territoire de la ligue, en dehors de licences santé, para, bénévole accompagnateur et Pass découverte.

Sport santé :

Remboursement total de toute licence fédérale « sport santé » 2026/2027.

Para :

Remboursement total de toute licence fédérale « para loisirs » et « para compétiteurs » ~~2026/2027~~ 2026/2027.

4. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATION

Les intervenants seront indemnisés, par CEA, selon les modalités suivantes :

La journée : 150 € net. Déplacement : 0,38 €/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire, les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à **350 €** pour les animateurs et **400 €** pour les éducateurs.

NB: Si absence lors des sessions, les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge du stagiaire.

Le parcours de formation et de perfectionnement à l'Arbitrage est fixé à 15 € pour la saison

Toutes demandes de remboursement doivent être adressées à compta@escrime-regionsud.fr
Avec copie à contact@escrime-regionsud.fr sous 15 jours.

ENTRAÎNEMENTS ET REGROUPEMENTS RÉGIONAUX DE LA LIGUE D'ESCRIME RÉGION SUD

Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive

Critères de sélection :

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Les résultats à la compétition régionale

ENTRAÎNEMENTS RÉGIONAUX FLEURET / SABRE/ EPÉE

LIEUX ET HORAIRES :

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00 au CREPS d'Aix-en-Provence à partir de septembre 2026.

L'entraînement régional au sabre : en attente

L'entraînement régional à l'épée : en attente

TARIFS :

Fleuret : Une séance d'essai + cotisation individuelle annuelle de 50€ (sous réserve d'avoir réglé la cotisation de la saison dernière).

Sabre : en attente

Épée : en attente

AUCUNE PARTICIPATION N'EST AUTORISÉE SANS AVOIR RÉGLÉ LA COTISATION EN AMONT.

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes. Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Être capable d'effectuer un entraînement intensif de trois heures
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivants seront prioritaires :

- Les M15 ayant participé à la FDJ en 2025 et qui ont fini dans les 64 premiers – 8 D et 12 H
- Les M17 étant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 75 premiers du classement national 2024-2025 M17
- Les M20 ayant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 75 premiers du classement national 2024-2025 M20

Comment y participer :

Par une demande du Maître d'Armes au C.T.F. par mail : technique@escrime-regionsud.fr

REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

Des regroupements sur une journée et sur sélection par le référent de l'arme et les conseillers techniques sont organisés au sabre, épée et fleuret lors de la saison sportive pour optimiser la détection et redynamiser l'arme.

LIEU : CREPS d'Aix en Provence

CATÉGORIES :

- **Epée de M11 à Seniors/Vétérans**
- **Fleuret: de M13 à M15**
- **Sabre de M11 à M17**

EFFECTIF : 24

ENCADREMENT : 2 cadres diplômés

TARIFS :

- M9 à M20: 20 € par stagiaire hors repas
- Seniors : 30 € par stagiaire hors repas

PAIEMENT UNIQUEMENT EN AMONT DU STAGE PAR HELLO ASSO OU VIREMENT BANCAIRE. AUCUN PAIEMENT SUR PLACE NE SERA ACCEPTÉ (PAS D'ESPÈCES NI DE CHÈQUE).

CALENDRIER ET INSCRIPTIONS : <https://www.escrime-regionsud.fr/stages> et [HelloAsso](#)

CRITÈRES DE SÉLECTION :

a/ Sabre :

SH M15: les 8 ers du clt régional/ M17 et M20 4 et 4.

SD M15: les 4 eres du clt régional/ M17 et M20: 2 et 2

b/Epée :

EH M13 et M15 : les 8 ers du clt de chaque catégorie

M17 : les 6 ers M20: les 6 ers et Seniors: les 4

ED M13 et M15 : les 4 eres du clt de chaque cat

M17/ M20 et Seniors: en fonction de la participation aux compétitions régionales : quota de 8 pour les 3 catégories

c/Fleuret :

FH M13, M15 et M17 : les 8 ers du clt de chaque catégorie

FD M13, M15 et M17 : les 4 eres du clt de chaque catégorie

En cas d'absence le référent de l'arme a la possibilité de convoquer un (e) autre escrimeur (se) d'une catégorie différente



TARIFS 2026/2027

LICENCES DES DEPARTEMENTS 04-05-06

Approuvés lors du Comité Directeur du 6 juillet 2026 | A approuver lors de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2026
Pour mise en vigueur du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

AFFILIATIONS

NOMBRE DE LICENCES 2025/2026	TARIF CLUB
0-20	70 €
21-50	
51-100	
101-150	100 €
151 et +	130 €

LICENCES

TARIFS PAR CATEGORIES						
OPTION D'ASSURANCE	M5 à M7	M9	M11 à VETERAN	ARBITRE	ENSEIGNANT	DIRIGEANT
P	36,49 €	60,49 €	72,49 €	72,49 €	72,49 €	46,49 €
O	37,00 €	61,00 €	73,00 €			47,00 €
+	37,58 €	61,58 €	73,58 €		75,76 €	47,58 €

TARIFS SPECIAUX

OPTION D'ASSURANCE	SANTE	PARA LOISIRS	PARA COMPET	PASS' DECOUVERTE	BENEVOLE ACCOMPAGNATEUR	SABRE LASER	ESCRIME ARTISTIQUE
P	23,49 €	26,49 €	72,49 €	8,49 €	6,49 €		46,49 €
O	24,00 €	27,00 €	73,00 €	9,00 €	7,00 €		47,00 €
+	24,58 €	27,58 €	73,58 €	9,58 €	7,58 €		47,58 €

ASSURANCES

Option P : Le licencié décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel ».

Lors de son adhésion à la licence FFE, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFE.

Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Options 0/+ : voir mémento

[FFE](#)

Attention :

Une fois la licence validée par le club, il n'est possible de modifier la licence que par le biais de la Ligue

TARIFS 2026/2027

LICENCES DES DEPARTEMENTS 13-83-84

Approuvés lors du Comité Directeur du 6 juillet 2026 | A approuver lors de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2026
Pour mise en vigueur du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

AFFILIATIONS

NOMBRE DE LICENCIES 2025/2026	TARIF CLUB
0-20	70 €
21-50	
51-100	
101-150	100 €
151 et +	130 €

LICENCES

TARIFS PAR CATEGORIES						
OPTION D'ASSURANCE	M5 à M7	M9	M11 à VETERAN	ARBITRE	ENSEIGNANT	DIRIGEANT
P	39,49 €	63,49 €	75,49 €	75,49 €	75,49 €	49,49 €
0	40,00 €	64,00 €	76,00 €			50,00 €
+	40,58 €	64,58 €	76,58 €			50,58 €

TARIFS SPECIAUX

OPTION D'ASSURANCE	SANTE	PARA LOISIRS	PARA COMPET	PASS' DECOUVERTE	BENEVOLE ACCOMPAGNEUR	SABRE LASER	ESCRIME ARTISTIQUE
P	25,49 €	26,49 €	75,49 €	8,49 €	6,49 €	49,49 €	
0	26,00 €	27,00 €	76,00 €	9,00 €	7,00 €	50,00 €	
+	26,58 €	27,58 €	76,58 €	9,58 €	7,58 €	50,58 €	

ASSURANCES

Option P : Le licencié décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel ».

Lors de son adhésion à la licence FFE, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFE.

Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Options 0/+ : voir mémento

[FFE](#)

Attention :

Une fois la licence validée par le club, il n'est possible de modifier la licence que par le biais de la Ligue

Compte-rendu d'épreuve

NOM DE L'ÉPREUVE :

DATE :

LIEU :

CLUB ORGANISATEUR :

HORAIRE : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

(INDIQUER LE MONTANT DES AIDES EN PAGE 9 – NE PAS RENSEIGNER LE MONTANT DE VOS ENGAGEMENTS) :

	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans	SL ¹ / EA ²
Nombre DAMES									
SOUS TOTAL (€)									
Nombre HOMMES									
SOUS TOTAL (€)									
Nombre MIXTE*									
SOUS TOTAL (€)									
Total par catégorie (€)									
TOTAL (€)									

ARBITRAGE : Joindre le compte-rendu financier complété (cf : annexe 4 page 17)**RECOMPENSES JEUNES** : Participation forfaitaire de **30€** par podium/feuille de classement de **M11 à M20**

↪ 1 feuille de classement par arme, par catégorie et par genre ex : ED M15 = 1 podium :

.... (Nombre de feuille de classement) x 30 € = € (**joindre justificatif d'achat de vos récompenses****)

TOTAL : € (TOTAL DU TABLEAU + TOTAL RÉCOMPENSES **JEUNES**)

PROBLÈMES RENCONTRÉS :

-
-
-

Fait à :
Le Président du club

A ENVOYER A COMPTA@ESCRIME-REGIONSUD.FR SOUS 15 JOURS

* uniquement si compétition *Dames* et *Hommes* commune

** joindre un justificatif d'achat de vos récompenses. **Toutes récompenses offertes par une collectivité ou partenaire ne sera pas éligible.**

¹ Sabre Laser

COMPTE-RENDU FINANCIER D'ARBITRAGE*

ORGANISATEUR :		ARBITRE REFERENT :	
EPREUVE :		NB ENGAGEMENTS HOMMES	
DATE :		NB ENGAGEMENTS DAMES	
LIEU :		NB TOTAL ENGAGEMENTS	€

			1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE	
			= ou > 16 tireurs/équipes*			
		NB TIREURS	5 €	10 €	10 €	
M9	Dames					€
	Hommes					€
M11	Dames					€
	Hommes					€
M13	Dames					€
	Hommes					€
M15	Dames					€
	Hommes					€
M17	Dames					€
	Hommes					€
M20	Dames					€
	Hommes					€
SENIORS	Dames					€
	Hommes					€
VETERANS	Dames					€
	Hommes					€
					TOTAL	€

* Les bonus des 1/4 de finales seront appliqués que si le nombre de tireurs ou le nombre d'équipes par catégorie est égal ou supérieur à 16.
Si ce nombre est inférieur à 16, pas de bonus pour les 1/4. Cf [1.d\)](#) Indemnités d'arbitrage (p.3)

A ENVOYER A COMPTA@ESCRIME-REGIONSUD.FR SOUS 15 JOURS

***INDIQUER LE MONTANT DES AIDES EN PAGE 3**

AIDE AUX TIREURS DE LA LIGUE D'ESCRIME RÉGION SUD *

EPREUVE	DATE	NOM	PRENOM	CLUB	RANG	€
TOTAL						€

DATE

SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB
et TAMPON

A ENVOYER A COMPTA@ESCRIME-REGIONSUD.FR SOUS 15 JOURS

***INDIQUER LE MONTANT DES AIDES EN PAGES 10-11**